

APPEL A PROJET N°001-2022 COM LVA relatif à la Création d'un Lieu de Vie et d'Accueil d'une capacité de 7 places pour l'accueil des enfants et jeunes, garçon ou fille, âgés de 0 à 21 ans, confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance de la Collectivité de SAINT MARTIN

Commission d'information et de sélection du 6 septembre 2022

AVIS DE CLASSEMENT DE LA COMMISSION

Conformément aux articles L 313-1-1 et R 313-1 à R 313-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) relatifs à la procédure d'appel à projets et d'autorisation, la Collectivité de SAINT MARTIN lancé un appel à projets pour la création d'un lieu de vie et d'accueil d'une capacité de 7 places.

Trois (3) projets ont été réceptionnés par les services de la délégation Solidarité Familles de la Collectivité de Saint-Martin qui ont été déclarés recevables.

La Commission d'information et de sélection d'appels à projets médico-sociale, créée par l'arrêté N°91-2022 concernant les membres permanents et 92-2022 concernant les membres non permanents placée auprès du Président de la Collectivité de Saint Martin, s'est réunie le 5 septembre 2022 et a établi un classement des projets au regard des critères fixés par le cahier des charges :

CLASSEMENT	PORTEUR DE PROJET
1	ASSOCIATION NEW BEGINNING
2	ASSOCIATION SOS ENFANTS DES ILES DU NORD
3	ASSOCIATION CHRYSALIDE KARAYIB

L'avis de classement de la Commission d'information et de sélection d'appels à projets médico-sociale est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par le Président de la Collectivité de Saint Martin.

Le présent avis fera l'objet d'une publication au Journal Officiel de la Collectivité de Saint Martin ainsi que sur le site internet de la Collectivité de Saint martin.

Fait à Saint Martin, le

16/9/22

Le Président de la Collectivité territoriale de Saint Martin

Par délégué du Président
Le 4ème Vice-Président
Michel PETIT
Louis MUSSINOTON